

Conseil Municipal

Délibérations

22-11-1914

23-5-1922



Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 22 g^{de} courant, pour la session ordinaire de Novembre.

Objet de la séance

1. Assistance aux Vieillards,
2. Assistance aux familles nombreuses,
3. Assistance aux femmes en couches,
4. Assistance médicale gratuite, liste des indigents
5. Répartiteurs pour 1915 - Liste de présentation,
6. Champ de Foire de Port-Roussau - Renouvellement du bail.
7. Affaires diverses.

A Reze, le 15 Novembre 1914
Le Maire

[Signature]

Session ordinaire de Novembre

Séance du 22 Novembre 1914

L'an mil neuf cent quatorze, le vingt-deux du
mois de Novembre, à huit heures du matin.

Le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la Présidence de M. Vigier Maire, pour la session
ordinaire de Novembre.

Présents: M. M. Vigier, Laurette, Garcin, Fouquet, Ram-
baud, Héris, Briand, Patry, Saupin, Aubin, Vilatque, Lemerle,
Piquet, Grubel, Rousseau, & Lefevre

Absents: M. M. Artaud, Ollivier, Gendroy, Dupont

Monsieur le Maire sur la séance en se faisant
l'interprète des Membres du Conseil Municipal pour
adresser à tous nos braves soldats des Armées de terre
et de mer qui combattent pour la Patrie, le Droit
et la Civilisation, ses sentiments d'admiration
de reconnaissance.

Le Conseil salue et s'incline respectueusement
devant les modestes héros tombés au Champ d'hon-
neur et adresse particulièrement aux familles de Rezé
dont les enfants sont morts pour la Patrie, ses plus
sincères condoléances et ses plus respectueux homma-
ges.

Nomination d'un secrétaire

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 il
a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein
du Conseil, M. Piquet ayant obtenu la majorité des suffra-
ges, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables, tenant à bénéficier de la loi du 14 Juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après en avoir délibéré a voté comme suit la présente liste, et fixe la date du 1^{er} Décembre 1914, comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

Indigents à secourir à domicile

- 1^o Griette Marie Rose, à Cretemoult, admise à 7 francs
- 2^o Robert Rose Sophie f^{me} Calvé à Maupertuis, admise à 10 francs, enfants en mesure de fournir le complément.
- 3^o Lebreton Marie femme Lebreton, au Goulet, admise à 5 francs; coefficient N^o 2,
- 4^o Glotin Jacques, 7, rue Abbé Louaine, admise à 8.50, enfants pouvant fournir le complément.
- 5^o Barreau Adèle Veuve Martin, à Maupertuis, admise à 10 francs, enfants en mesure de fournir le complément.
- 6^o Barban Lirontine Cécile, à Cretemoult, admise à 15 francs.
- 7^o Beilbert Rose Aînée Veuve Bourcier, au Petit Clos, admise à 12 francs, fille pouvant donner le complément.
- 8^o Genbron Lise, Veuve Thomas, à la B^e Lande, admise à 10 francs, fils pouvant donner 5 francs.

Demandes d'augmentation.

- 1^o Calvé Jean-Baptiste, à Maupertuis, maintenu à 7 francs, la situation n'a pas changé, puisque le fils mobilisé n'avait pris aucun engagement pour secourir son père;
- 2^o Martin Julien, assisté pour 5 francs, augmenté de 7.50, contribution des mobilisés
- 3^o Huchet femme Martin, au Landreau, assistée pour 5 francs, augmentée de 5 francs, contribution des mobilisés;
- 4^o Dupré Arquette, à Maupertuis, assistée pour 8, augmentée de 5 francs, contribution du fils mobilisé.
- 5^o Galas Jacques, à la B^e Louvière, assisté pour 9 francs

augmenté de 3 francs contribution du mobilier.

6^e Rousseau Marie Louise Veuve Guittény, à la
Blanche, assistée pour 4 francs, augmentée de 11 francs
contribution des mobilités.

Par suite de ces augmentations, le Conseil décide qu'elles
cesseront aussitôt le retour des mobilités dans leurs
foyers.

Assistance
aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes des personnes ayant des ressources insuffisantes
et qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913 sur
l'assistance aux familles nombreuses, lesquelles demandes
ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance.

Savoir

- 1^o Temple Julien, au chatelier, 4 enfants au-dessous de
13 ans, admis pour une allocation.
- 2^o Perrier Jean Marie, au Port au Bled, 5 enfants au-
dessous de 13 ans, admis pour 2 allocations.
- 3^o Choloy Léon Jean, rue de la Seve, 4 enfants au-des-
sous de 13 ans, admis pour 1 allocation.
- 4^o Etienne Joachim, rue Sadi Carnot 6, 4 enfants au-
dessous de 13 ans, admis pour 1 allocation.
- 5^o Etourneau Joseph, aux Chapelles (M^{me} Lefèvre), 4
enfants au-dessous de 13 ans, admis pour 1 allocation.
- 6^o Sauvêtre Jean, à la Grand' Haie, 4 enfants au-
dessous de 13 ans, admis pour 1 allocation.
- 7^o Rabin Jean Marie, rue Sadi Carnot 33, 4 enfants au-
dessous de 13 ans, admis pour 1 allocation.

Monsieur le Maire communique ensuite au Conseil
la liste des assistés dont la situation de famille a changé
depuis leur admission à l'assistance.

Noms Prénoms, profession et demeure	Situation de famille de l'assisté	Décision du conseil municipal
Magnaudet Léon chiffonnier rue Sadi-Carnot 4	Reçoit 3 allocations pour 6 enfants au-dessous de 13 ans, en a eu un 7 ^e , il y aurait lieu de lui accorder une 4 ^e allocation.	Admis pour une 4 ^e allocation.

Garreau Ferdinand manœuvre Blordière	Reçoit 1 allocation pour enfants au dessous de 13 ans, en a eu un 5 ^e , il y aurait lieu de lui accorder une 2 ^e allocation.	admis pour une 2 ^e allocation.
Pitaud Henri palefrenier 3 ^e Lande	Reçoit 2 allocations pour 5 enfants au dessous de 13 ans, en a eu un 6 ^e , il y aurait lieu de lui accorder une 6 ^e allocation.	admis pour une 3 ^e allocation.
Gabriel Yves manœuvre Blordière	Reçoit 2 allocations pour 5 enf ^s au dessous de 13 ans, la fille aînée a atteint 13 ans mais un contrat d'apprentissage ayant été passé, Gabriel reçoit encore les conditions pour recevoir 2 allocations.	maintenu pour 2 allocations.

Assistance aux
femmes en couches.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau 3
demandes de personnes ayant des ressources insuf-
fisantes et qui sollicitent le bénéfice des lois des 17 juin
et 30 juillet 1913.

1^o Mme Valtay Léontine épouse Oubonneau à la
Morinière, admise, étant dans une situation nécessitante,
a déjà 3 jeunes enfants.

2^o Vétormeau Florens épouse Jubier, à la Galotière
admise, bien que n'étant pas d'enfant, attendu que le mari
est mobilisé.

3^o Gantier Anne femme Bourcier, à la Grand'Haie
admise étant dans une situation nécessitante, a aussi 3
jeunes enfants.

Monsieur le Président communique ensuite à
l'Assemblée, la liste des personnes qui ont été admises à béné-
ficier d'urgence des dispositions des lois précitées.

Après examen de cette liste le Conseil approuve
la décision de l'Administration municipale.

Les bénéficiaires sont :

- 1^o M^{me} Girard Léay, née Tralleau, rue Nationale
- 2^o M^{me} Cormier Léay, née Bourcier, rue Olier
- 3^o M^{me} Pitaud Henri, née Barolloy, 3^e Lande

M. F. Taubertau, né Lucas, Maupertuis

Assistance médicale gratuite

- Liste des indigents -

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la liste des indigents qui sont susceptibles, en cas de maladie, de recevoir l'assistance, conformément à l'article 12 de la loi du 15 juillet 1893.

Le Conseil, après en avoir délibéré, arrête au nombre de 315 la liste des personnes admises au bénéfice de la loi du 15 juillet 1893.

Répartiteurs pour 1915

- Liste de présentation -

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux ont à dresser dans leur session ordinaire de novembre, une liste double sur laquelle seront choisis les répartiteurs qui devront fonctionner pendant l'année 1915, divisée en 2 parties, chacune de :

- 1° 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant.
- 2° 4 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie, et domiciliés hors la commune.

Le Conseil désigne :

1^{re} partie

Répartiteurs titulaires

- | | | | |
|----|----------------------------|----------------|---------------------|
| 1° | Hamon Jean 13 ^e | cultivateur | Croix Médard |
| 2° | Briand Aristide | propriétaire | Cretemoult |
| 3° | Sorin René | propriétaire | rec. de l'Industrie |
| 4° | Aubin Emile | ancien boucher | rec. Ladi. Carnot |
| 5° | Saupin François | cultivateur | Chapelier |
| 6° | Ollivé Mathurin | cultivateur | St Lande |

de la commune

- | | | | |
|----|-------------------|------------------|-----------------------|
| 1° | Bretsché Félix | propriétaire | rec. de Gigant-Vanday |
| 2° | Letière Henri | emp. de commerce | rec. Louis Blanc - " |
| 3° | Déjeu Félix | notaire | Vertou |
| 4° | Gottvalles Joseph | propriétaire | 21. rec. St Jacques |

hors la commune

Répartiteurs suppléants.

- | | | | |
|----|----------------------------|--------------|-----------------|
| 1° | Rousteau Hippolyte | propriétaire | Northouse |
| 2° | Semerle Théophile | capitaine | Haute Ile |
| 3° | Patry Théodore | propriétaire | rec. Alaudorani |
| 4° | Aubin Jean 13 ^e | cultivateur | Galarmière |
| 5° | Brunellière fils | propriétaire | Morinière |
| 6° | Artaud André | cultivateur | Chapelier |

de la commune

Commune du 24/11/14

hors la commune

- | | | |
|--------------------------------|--------------|-------------------------------------|
| 1 ^o Collet Joseph | Notaire | Nantes rue J.F. |
| 2 ^o Hubin Jean | cont. maître | Charterray |
| 3 ^o Leheude Clément | propriétaire | rue de Strasbourg |
| 4 ^o Hortais Louis | propriétaire | B ^t de Bastopol - Nantes |

Champ de foire de P. Rousseau
Renouvellement du bail

Monsieur le Président expose au Conseil que le bail à ferme du fossage et de la coupe des herbes du Champ de foire de Pont Rousseau expire le deux février prochain, et qu'il y aura lieu de procéder à l'adjudication dans le courant du mois de janvier.

Il invite le conseil à vouloir bien délibérer sur les clauses et conditions du cahier des charges.

Le Conseil après un sérieux examen de ce document y donne son entière approbation et décide de procéder à l'adjudication aussitôt que le dit cahier des charges sera revêtu de l'approbation de Monsieur le Préfet.

Affaires Diverses

M^r le Maire communique au Conseil le décompte des travaux exécutés à l'église de Rezé, lequel dressé par M^r Bassy architecte s'élève à... 3631^{fr}.56

D'après une délibération antérieure, M^r le curé de la paroisse de Rezé devait prendre à sa charge la moitié des travaux, déduction faite de la subvention départementale, soit alors : $(3631.56 - 500) : 2 = 1565.78$

M^r Albert curé de la dite paroisse a effectué un premier versement de 1000 francs il lui reste donc encore à verser : 565^{fr}.78.

Le Conseil municipal est d'avis que cette somme de 565^{fr}.78 soit encaissée le plus tôt possible par M^r le Receveur municipal, afin de régler l'entrepreneur qui a exécuté les travaux.

Il prie ensuite Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil que M^r Braud Jules sabotier au Bourg a mis à la disposition de la commune pour être distribués aux familles nécessiteuses :

- 200 paires de sabots
- 70 paires de brides
- 15 paires de chaussons

Le Conseil s'associe à M^r le Maire pour adresser à M^r

Chambre 9^o 61916

Braard ses sincères remerciements pour son acte de générosité.
M. Averty ayant été mobilisé, le Conseil d'accord avec M. le Maire désigne M^s Souquet pour remplir les fonctions de garde-champêtre. Cet agent cessera ses fonctions aussitôt le retour de M^s Averty.

Le traitement de M^s Souquet est fixé à 80 francs par mois.

Le Conseil par 15 voix contre une décide qu'une indemnité mensuelle de 30 francs sera accordée à M. Averty, actuellement mobilisé, jusqu'à son retour dans ses foyers.

Il est aussi décidé que M. Bourjard recevra 75 pour cent de son traitement jusqu'au retour dans ses foyers, compris l'allocation que sa famille est en droit d'obtenir conformément à la loi du 5 août 1914.

Comités de secours

Monsieur le Maire fait connaître que plusieurs dames de Pont-Rousseau, désireuses d'apporter pendant la durée de la guerre un peu de soulagement aux familles des mobilisés nécessiteux ont formé un comité.

Ce comité se réunit une fois par semaine à la Maison hospitalière de St-Paul, et distribue des secours en nature (vêtements) à tous les malheureux.

Monsieur le Maire fait ensuite connaître qu'un autre comité de secours est en ce moment en formation à Pont-Rousseau, son but est également de soulager les malheureux.

Il a pris l'engagement de donner des aliments chauds aux enfants des écoles libres, comme le fait la Société des Amis des écoles laïques, pour les enfants qui fréquentent les écoles publiques.

Ce comité demanderait que la Commune lui vint en aide en lui accordant une subvention.

Le Conseil après en avoir délibéré décide qu'une somme de 200 francs sera mise à la disposition de Monsieur le Maire pour soulager les élèves nécessiteux dont les pères soldats déjà éprouvés dans leur vie intime supportent stoïquement la lutte contre l'envahisseur.

Monsieur le Maire approuve cette décision et ajoute que dans ces terribles moments, les comités doivent avoir la même affinité, la même cohésion et n'envisager qu'un

seul but qui est celui de coopérer fraternellement en
semble au salut de tous en venant largement en aide
aux enfants de nos braves soldats mobilisés qui là-bas
dans les tranchées travaillent si glorieusement pour le
salut de la France et la grandeur de la Patrie

L. Hauweste Ch. Pétroy F. Soupin A. Velozny

Th. Lefevre J. Bouvier - H. Dupont
H. Piquet F. Lefevre
Fouquet

Stijne

— Convocation du Conseil Municipal —

Messieurs les Conseillers Municipaux se
réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le
dimanche 28 février courant, pour la session ordi-
naire de Février.

Objet de la séance

- 1^o Assistance aux Vieillards
- 2^o Assistance aux familles nombreuses
- 3^o Assistance aux femmes en couches
- 4^o Curage des ruisseaux
- 5^o Ouverture de crédits
- 6^o Affaires diverses.

A Rey, le 22 février 1915

Le Maire

Stijne